

Interview

Trois questions à **HENRY BILLAUDEL** délégué général de la Fondation Fransylva

La Fondation Fransylva, sous l'égide de la Fondation du patrimoine, a lancé à la rentrée 2022 un appel aux dons au profit d'une opération intitulée « Sauvons les forêts françaises ».

► Où en êtes-vous de l'appel aux dons ?

Lorsque nous avons lancé l'appel aux dons début septembre 2022, notre objectif était de récolter 100 000 euros avant la fin de l'année, pour une première tranche de collecte. Nous souhaitons en effet mobiliser rapidement des fonds afin de réaliser les premiers projets avant l'été 2023. Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours et avons déjà récolté 90 000 euros grâce aux dons de 700 personnes, essentiellement des particuliers. Ce bilan intermédiaire est très satisfaisant et nous avons confiance quant à la réalisation de notre premier objectif. Nous envisageons dès à présent la suite et une nouvelle tranche de dons pour aller encore plus loin, et en ouvrant les possibilités de donation aux grands donateurs ou entreprises dans le cadre du mécénat.

► Vers quels types de projets les dons seront-ils orientés ?

Nous structurons aujourd'hui l'appel à projets en vue de sélectionner début 2023 les actions qui seront mises en œuvre. Les bénéficiaires pourront être tout type d'association agissant au bénéfice de la forêt (associations de propriétaires, associations environnementales...) proposant un projet permettant de lutter contre les feux de forêt (en créant par exemple des dispositifs ou pistes DFCE...), d'aménager des bordures de zone humide afin de préserver les réserves d'eau et la bio-

diversité forestière ou de reconstituer des zones forestières brûlées avec comme objectif prioritaire la restauration de la biodiversité. La ligne directrice est que le projet se fasse au bénéfice de l'intérêt général, sans valorisation économique possible. Cela exclut par exemple le reboisement d'un massif incendié à visée d'exploitation.

► Avec qui travaillez-vous les cahiers des charges pour les projets bénéficiaires ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Fondation du patrimoine, qui héberge la Fondation Fransylva. Cet organisme assure la collecte de dons en tant qu'opérateur de confiance et nous apporte un soutien juridique et de communication. Nous constituons également un comité d'experts qui devrait être composé de représentants du CNPF, de l'INRAE, du CNPF-IDF, du SIS et de la DFCE... et qui émettra un avis sur les projets proposés. Enfin, un jury, composé de membres de la Fondation du patrimoine, de la Fédération Fransylva et de la Fondation, sélectionnera les projets qui paraissent les plus pertinents.

1. Défense des forêts contre l'incendie.

01. Bande débroussaillée de sécurité. Joël Perrin @CNPF.